

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

VITICULTURE n°9 du 28 juin 2022



STADES VEGETATIFS

Le développement végétatif reste actif avec des sorties de jeunes feuilles importantes et un gonflement rapide des baies. Avec les cumuls d'eau enregistrés, cette dynamique devrait se poursuivre.

Vignoble	Stades Mini	Stades Maxi
Saône et Loire	Baies taille de pois	Fermeture de grappe
Côte d'Or		
Yonne		
Nièvre		Début fermeture
Franche-Comté	Début fermeture	Fermeture de grappe



ALEAS CLIMATIQUES

Les pluies des 7 derniers jours ont parfois été accompagnées de grêle. Les secteurs les plus touchés se situent le Mâconnais ainsi qu'en Côte de Nuits. Des dégâts moins importants sont aussi notés en Côte Chalonnaise, Nord Côte de Beaune, en Hautes Côtes de Nuits et l'extrême nord du Jura.

MILDIU

Situation

186 observations ont été réalisées hier sur le réseau BSV (hors TNT) et révèlent une légère évolution de la situation.

- Le pourcentage de parcelles indemnes passe de 77% à 68% sur les 7 derniers jours.
- Dans 22% des situations, quelques taches sont notées (moins de 5% de ceps touchés).
- Ponctuellement, l'attaque est plus significative avec une présence régulière de mildiou sur feuilles (cas de parcelles en Saône et Loire, Côte d'Or et Nièvre), avec quelques symptômes sur grappes.

De nouveaux symptômes commencent à s'extérioriser dans les secteurs arrosés depuis le 19/06. Là où les pluies ont démarré à partir du 21/06, les taches correspondantes pourront apparaître dans les prochains jours. Les précipitations ayant été quasi quotidiennes pendant une semaine, les sorties de taches seront d'autant plus étalées.

Sur grappes, les symptômes sont à ce jour très rares.

Analyse de Risque

Compte tenu des quantités d'eau importantes enregistrées dans tous les vignobles, du nombre de jours de pluies et de la sporulation des taches présentes, le risque évolue.

- Vignobles de Saône et Loire, Nièvre et Côte d'Or : risque élevé.

- Vignobles du Jura et de l'Yonne : risque faible à modéré.

L'observation des sorties de symptômes sur feuilles et grappes au cours de cette semaine et de la semaine prochaine permettra de mieux évaluer la situation.

Pluies du 21 juin au 27 juin :

La semaine écoulée a été marquée par plusieurs épisodes pluvieux plus ou moins intenses selon les jours et les secteurs. On relève de 40 à 50mm pour les postes les moins arrosés et jusqu'à 170 mm (secteur Gevrey/Chambolle) dans les secteurs les plus concernés.

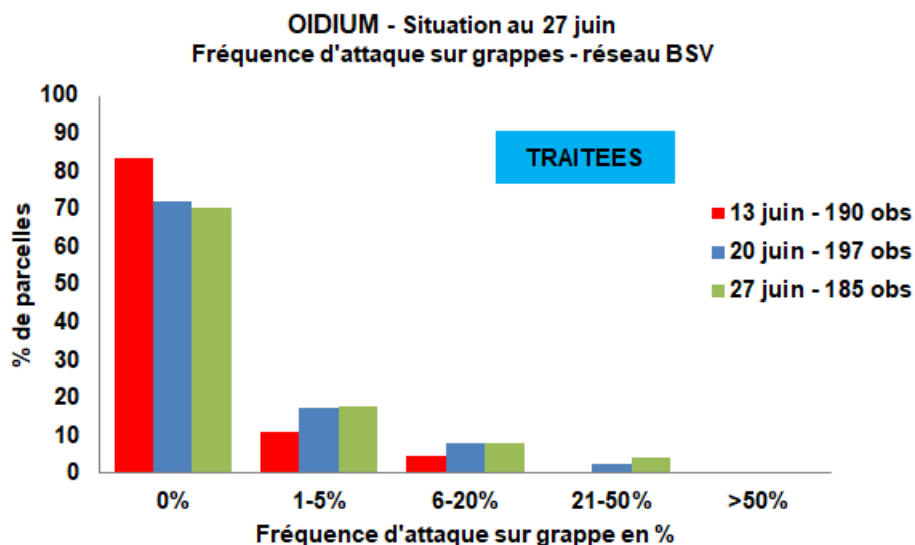
Prévisions du 28 juin au 4 juillet : Retour du beau temps avec de probables passages pluvio-orageux jeudi et dimanche



OÏDIUM

Situation

Grappes : **185 comptages ont été réalisés** (hors TNT). A ce jour, sauf exception, la situation sanitaire reste globalement stable à la fois en nombre de parcelles touchées et en intensité d'attaque.



Ce sont principalement dans les situations déjà touchées (souvent des parcelles où la présence du champignon a été décelée au cours des semaines précédentes), où la maladie continue de progresser.

Analyse de Risque

Les grappes sont toujours dans la période de forte sensibilité à l'oïdium. **Le risque demeure moyen à élevé à l'échelle de la région, et peut être qualifié d'élevé sur le Mâconnais.**

BLACK-ROT

Situation : aucune évolution, la maladie reste très rare sur feuilles avec quelques taches anecdotiques signalées sur feuilles. Hors réseau, quelques nouveaux symptômes ont été observés en Nord Beaujolais, avec les premiers symptômes sur grappes observés depuis la fin de semaine dernière sur les parcelles très sensibles.

Analyse de Risque : les grappes sont toujours dans leur période de grande sensibilité au Black-Rot (de nouaison à début véraison).

Pour le moment, le risque se maintient à un niveau faible pour l'ensemble des vignobles.





VERS DE GRAPPE

2ème génération : à l'exception de quelques postes de piégeage (Lugny et Viré notamment) sur lesquels les vols s'intensifient, les captures restent faibles dans le reste des vignobles. Ces secteurs du Mâconnais Nord ont déjà été concernés par une activité de vol plus soutenue en 1^{ère} génération.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Les 3 messages réglementaires édités par le SRAL Bourgogne Franche-Comté **sont disponibles ci-dessous**. Ils précisent toutes les informations sur la lutte à mettre en œuvre sur les différents périmètres de lutte obligatoire, sur les vignes mères et sur les pépinières.

[Message réglementaire N°1 du 24 mai 2022](#)

[Message réglementaire N°2 du 7 juin 2022](#)

[Message réglementaire N°3 du 14 juin 2022](#)

L'arrêté préfectoral (avec le détail des zones concernées par la lutte obligatoire) est consultable sur le site de le DRAAF Bourgogne Franche-Comté, ou à partir de ce lien : [arrêté préfectoral lutte FD 2022 BFC](#)

Date du Prochain BSV : mardi 5 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, (CRABFC) et rédigé par le représentant de la CRABFC en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées en 2022 par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Phytoservice, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Interbio, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRABFC dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité** ».

Avec la participation financière de :

